

Paris, le 5 novembre 2019

LOI EGALIM

Le Sénat confirme que les PME sont les grandes victimes de la loi

La FEEF qui représente les fournisseurs PME de la distribution salue la publication du rapport du Sénat dressant un premier bilan de la loi EGAlim. Le rapport conforte hélas les inquiétudes exprimées pour **les PME françaises qui se voient fragilisées par le relèvement du SRP qui « revalorise les grandes marques sur les volumes »** et par l'encadrement des promotions qui crée **« un biais anticoncurrentiel au détriment des PME positionnées sur des marchés dominés par des grands groupes »**, selon le Sénat.

Selon Dominique Amirault, Président de la FEEF : *« la proposition de sortir les produits saisonniers de l'encadrement en volume des promotions est une excellente mesure d'urgence. Mais il faut aller plus loin pour préserver la pérennité du tissu économique et industriel des PME ancrées dans les territoires : supprimer l'encadrement en volume des promotions de tous les produits alimentaires et rendre la date du tarif fournisseur d'application immédiate afin de rendre concret le ruissellement vers les agriculteurs »*.

La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les Entrepreneurs PME des territoires, fournisseurs alimentaires et non-alimentaires de la grande consommation. Cela correspond à **20 000** entreprises françaises, **100** milliards d'euros de chiffre d'affaires et **250 000** emplois répartis dans nos régions. Véritable vivier d'entreprises stratégiques pour la croissance et la compétitivité, il s'agit d'entreprises implantées industriellement en France qui ne délocalisent pas, innovent, vitalisent les territoires et dont le modèle de développement économique se caractérise par une vision de long terme.

Contact presse FEEF : Virginie Feuillebois - vfeuillebois@feef.org - 01 47 42 43 33